

LA GESTION DES DÉCHETS EN ENTREPRISES SOCIALES :

ENTRE OBLIGATIONS, OPPORTUNITÉS... ET RESSOURCES !

25/01/2016

Ce 27 janvier à Namur, l'UNIPSO organise une matinée consacrée à la gestion des déchets dans le secteur à profit social. A cette occasion, elle rappelle pourquoi il est nécessaire de mettre en place une politique d'accompagnement spécifique aux entreprises sociales !

Depuis le 1^{er} septembre 2015, toute entreprise wallonne a l'obligation de trier ses déchets. Cette nouvelle législation, qui a déjà évolué depuis le 1^{er} janvier 2016 avec des fractions supplémentaires de déchets à trier¹, est également obligatoire pour le secteur à profit social. « *Il faut être conscient que certaines entreprises sociales comme les hôpitaux, les centres d'accueil et d'hébergement, les collectivités,... sont à la fois des lieux de travail mais également des lieux de vie. Par conséquent, leur production de déchets est souvent importante et multiple* » rappelle Stéphane Emmanuelidis, Président de l'UNIPSO. « *Informé leur(s) gestionnaire(s) de leurs obligations en la matière nous paraissait donc primordial !* »

Derrière l'objectif d'information, une volonté de sensibilisation aussi : « *Pour une entreprise sociale, prendre le temps de réfléchir à la gestion de ses déchets ne doit pas seulement être vu comme une obligation. Une gestion des déchets cohérente et réfléchie peut également amener des économies financières, une dynamique positive au sein des entreprises... sans compter le bénéfice pour l'environnement !* ».

Si l'UNIPSO a reçu le soutien du Ministre Di Antonio dans l'organisation de ce colloque, elle souhaite surtout que l'initiative soit pérennisée : « *Le succès du colloque - plus de 115 inscrits à ce jour - est la preuve de l'intérêt réel et grandissant que portent les acteurs du secteur à cette question. Paradoxalement, on remarque que peu d'entreprises sociales développent actuellement une réelle politique en la matière, faute de temps, de personnel compétent, d'outils et/ou de moyens de réflexion et d'action adaptés. La diversité des publics présents dans ces entreprises (travailleurs, résidents, bénéficiaires,...) nécessite en effet des accompagnements et des outils d'information et de sensibilisation spécifiques !* ». Et de rappeler sa volonté – et sa légitimité – de collaborer à un tel projet : « *A l'UNIPSO, nous exerçons depuis 5 ans la mission de Facilitateur URE² non-marchand et accompagnons durablement les entreprises dans leurs économies d'énergie, avec des résultats très positifs pour l'ensemble des partenaires ! Au vu de la nouvelle législation, nous pensons qu'il y aurait vraiment un intérêt à transposer ce projet à la gestion des déchets et permettre ainsi aux entreprises à profit social, via une information, une sensibilisation et un accompagnement adéquats, de se conformer à la législation tout en intégrant davantage les préoccupations environnementales dans leur gestion quotidienne. Nous avons déjà le réseau pour... et l'expertise maintenant !* »

¹ Doivent désormais être triés dans les entreprises notamment : les piles et accumulateurs usagés, les huiles et graisses de friture usagées, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les déchets d'emballage en verre, les emballages PMC, les déchets d'emballages industriels (housses, films et sacs en plastique), les déchets de papier et de carton, les déchets métalliques,... et à partir du 1^{er} janvier 2017 : les déchets verts, les déchets de textiles non souillés, les déchets de bois.

² Pour Utilisation Rationnelle de l'Énergie.

DES PROJETS INNOVANTS QUI TRANSFORMENT LES DÉCHETS EN RESSOURCES !

La matinée est également l'occasion de présenter des initiatives portées par des entreprises sociales en matière de gestion des déchets.

L'entreprise de travail adapté le [Moulin de la Hunelle](#) y présentera ainsi son projet de filière de production d'agro-combustibles à partir de déchets verts. Quant à [Cyréo](#), société coopérative à finalité sociale ayant pour objectif de mettre en place une activité économique pour les travailleurs précarisés en donnant une seconde vie aux biens usagés divers, elle sera également présente pour présenter son projet... et récolter le petit électro apporté par les participants à la matinée qui y ont été invités !

[Programme complet de la matinée](#)

À propos de l'UNIPSO : l'UNIPSO est la confédération intersectorielle et pluraliste des employeurs du secteur à profit social (non marchand) en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle représente plus de trente fédérations d'employeurs du secteur public et privé, actives dans le domaine de la santé, l'accueil et l'hébergement des personnes âgées, l'aide et les soins à domicile, l'aide aux personnes fragilisées, l'aide et l'hébergement des personnes handicapées, l'aide à la jeunesse, la petite enfance, les entreprises de travail adapté, l'insertion socioprofessionnelle, la culture, le sport et l'enseignement, ainsi que les organismes d'action sociale et les mutualités. En termes d'emploi, le secteur à profit social représente à lui seul près de 20% de l'emploi total wallon, soit plus de 9.000 entreprises en Wallonie et plus de 200.000 travailleurs.

L'UNIPSO et le développement durable : Au-delà de son rôle d'acteur de la concertation sociale, l'UNIPSO se veut aussi « moteur » d'un développement durable des entreprises à profit social, résolument axé vers une croissance harmonieuse au bénéfice de tous et des générations futures. C'est dans cette perspective notamment qu'elle exerce depuis 2011 la mission de facilitateur URE non-marchand pour la Wallonie et accompagne les entreprises sociales dans leurs économies d'énergie. C'est notamment à travers cette mission et les nombreux contacts avec les entreprises du secteur dans ce cadre qu'elle a pu se rendre compte de l'évolution de la production de déchets du secteur et de l'intérêt réel et grandissant de ces acteurs pour la thématique.

www.unipso.be – rejoignez-nous sur



La gestion des déchets représente de réelles opportunités pour le secteur à profit social !

Illustration : Yakana